

CONDITION GENERALE DE VENTE

DESIGNATION

La S.A. camping de FONTAINE VIEILLE donne à loyer au preneur, qui l'accepte, le(s) emplacement(s) et ou les locaux meublés décrits avec désignation détaillée. Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée.

PRIX

La location est consentie et acceptée moyennant le prix mentionné sur les conditions particulières TVA comprise pour la période déterminée. **La taxe de séjour n'est pas comprise dans le prix des locations.**

Pour les emplacements :

Le preneur verse, lors de la réservation, une somme à titre d'acompte sur la location qui ne devient effective qu'avec notre accord et après réception de l'acompte soit 30% du montant de votre séjour, **le solde devant être versé au plus tard le jour de la prise de possession des lieux.**

Pour les hébergements :

Le preneur verse, lors de la réservation, une somme à titre d'acompte sur la location qui ne devient effective qu'avec notre accord et après réception de l'acompte soit 30% du montant du séjour plus les frais de location, **le solde devant être versé au plus tard le jour de la prise de possession des lieux.** (Attention il est possible de réserver un séjour W.E sans frais de réservations mais en cas d'annulation, le camping ne sera en aucun cas tenu de rembourser l'acompte versé.)

ASSURANCE

Une assurance annulation facultative de 20 € vous est proposée dans le contrat de réservation. Cette assurance vous permet d'obtenir le remboursement des frais encourus en cas d'annulation de votre séjour pour les événements exceptionnels suivants : - décès, accident grave de vous-même ou de votre conjoint, descendants, frères et sœurs

- licenciement économique de vous-même ou de votre conjoint ou déménagement suite à une mutation professionnelle

- dommage atteignant votre résidence principale suite à un incendie, dégât des eaux, vol ou vandalisme, tempête ou catastrophes naturelles

La cotisation est payable intégralement et uniquement lors de votre réservation. A noter que les frais de dossier et assurance ne seront jamais remboursés.

CONDITIONS D'ANNULATION

Par le client : si vous deviez annuler votre réservation, veuillez nous en aviser au plus tôt par écrit. En cas d'annulation et si vous avez souscrit l'assurance annulation lors de votre réservation, il vous sera retenu les sommes suivantes :

- plus de 30 jours avant votre date d'arrivée, un montant forfaitaire de 35 € égal aux frais de dossier et assurance seront retenu sur votre acompte

- moins de 30 jours avant votre date d'arrivée, le montant total de votre acompte sera retenu.

Si vous n'avez pas souscrit l'assurance annulation, votre acompte de sera pas remboursé.

Par le camping : en cas d'annulation d'un séjour pour des raisons nous incombant (à l'exception de cas de force majeure nous obligeant à annuler pour des raisons de sécurité des vacanciers, le client obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées.

Délai de rétractation Internet : en vertu de l'article L.121-20-4 du code de la consommation, l'ensemble des services et prestations proposés sur notre site internet n'est pas soumis au droit de rétractation prévu aux L.121-20 et suivants du code de la consommation. En conséquence, les prestations de services d'hébergement et de loisirs commandés sur le site sont exclusivement soumises aux conditions d'annulation ci-dessus.

CAUTIONNEMENT

Une caution de 300 € (location) sera exigée à votre arrivée à titre de cautionnement, pour répondre des dégâts qui pourraient être causées aux objets, mobilier ou autres garnissant les lieux loués. Si le cautionnement s'avère insuffisant, le preneur s'engage à parfaire la somme

Une caution de 50 € vous sera demandée pour la carte magnétique des barrières et le forfait ménage

CONDITIONS GENERALES D'HEBERGEMENT

- Le local est entièrement équipé. Les locataires doivent néanmoins se munir de leur linge de maison, de draps et taies d'oreillers. Une couverture par lit est fournie.

- Les locaux présentement loués ne doivent sous aucun prétexte être occupés par un nombre supérieur à celui indiqué par le couchage.

- Les meubles et objets mobiliers ne doivent souffrir que de la dépréciation provenant d'un usage normal auquel ils sont destinés. Ceux, qui à l'expiration de la présente convention, seront manquants ou auront été mis hors service pour une autre cause que l'usure normale, devront être remboursés par retenue sur la caution et, en cas d'insuffisance de cette dernière, le preneur s'engage à payer le complément.

- Le locataire devra s'abstenir de façon absolue de jeter dans les lavabos, baignoire, douche, W.C., etc..., des objets de nature à obstruer les canalisations, faute de quoi il sera redevable des frais occasionnés par la remise en service de ces appareils. A ce sujet, en raison des difficultés éprouvées en saison pour obtenir l'intervention de personnel ou d'une entreprise spécialisée, le camping décline toute responsabilité quant au retard éventuellement apporté à la réalisation des opérations nécessaires.

- Une somme forfaitaire sera exigée pour le nettoyage des locaux s'il est constaté que ceux-ci ne sont pas dans un parfait état de propreté : lavage des sols, vitres, miroirs, évier, lavabo, bain, douche, casseroles, réchaud, réfrigérateur(le dégivrer et le laisser ouvert), poubelles(vider les sacs), placards(enlever toute provision), etc....

- Le locataire devra, dans les douze heures de la prise de possession redonner à la réception l'état des lieux dûment complété et l'informer de toute anomalie constatée. Passé ce délai, les biens loués seront considérés comme exempts de dommage à l'entrée du locataire.

FORMALITES D'ENTREE ET DE SORTIE

La piscine est ouverte du 1/7 au 15/9. Le port du caleçon ou bermuda de bain est interdit. Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas autorisés sur notre camping (locations ou emplacements) même avec autorisation écrite des parents.

Le locataire devra se présenter pendant les heures d'ouverture de la réception.

Du 01 Avril au 30 Juin de 09.00 à 12.00 et de 14.00 à 18.00, y compris les fins de semaines, auquel cas il vous faudra remettre votre arrivée au lendemain matin à partir de 09.00

Du 01 Juillet au 31 Août de 08.00 à 20.00, les arrivées se feront entre 16h et 18h.ou 20h(suivant période.)

Les départs se feront le matin avant 10.00, le locataire devra en informer la réception la veille. En aucun cas le locataire ne pourra prétendre quitter les lieux loués après la date et l'heure fixée. Si le locataire quitte les lieux avant la date prévue, il ne pourra prétendre à aucun remboursement pour la période courue.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Pour l'exécution des présentes, les parties soussignées font éllection de domicile dans les locaux du camping et conviennent que, en cas de contestation, le tribunal compétent sera celui des lieux de la circonscription des lieux loués.

Les frais éventuels de timbres et d'enregistrement des présentes sont à la charge du preneur.

LA DIRECTION